

Organisateur : **Association des «Amys du Vieux Dieppe»**

Responsable : Guy Turquer, 29 rue de Blainville, 76200 Dieppe (tél : 0235841864 / 0633095622)

ATTESTATION - INSCRIPTION 29^{ème} FOIRE AUX LIVRES

se déroulant les samedi 25 et dimanche 26 janvier 2025
salle Paul Eluard, 5 Rue Thiers, 76200 Dieppe

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Tél. :Mél :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e) / ne vendre qu'objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- **souhaiter réserver** (rayer les mentions inutiles ; **ATTENTION nouvelles tables**) :

Pour le **samedi 25/01/2025** ☒ **1 table de 1m83** /// ☒ **2 tables de 1m83**

Ou / et pour le **dimanche 26/01/2025** ☒ **1 table de 1m83** /// ☒ **2 tables de 1m83**

(maximum = 2 tables de 1m83 par foyer et par jour, selon les disponibilités)

Fait à le

Par ma signature, je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur, et y adhérer sans condition.

Signature :

Attestation devant être retournée à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation ou à la Sous-Préfecture si besoin.

L'exposant **retournera** également et **obligatoirement** une **photocopie de sa carte nationale d'identité recto-verso** et une **synthèse des documents** qu'il exposera (*sans ces documents l'inscription ne sera pas validée*). Un accusé de réception vous sera envoyé pour confirmation de votre participation.

Prix par jour : 5€ la table de 1m83 (les tables et les chaises seront fournies).

Le règlement de l'emplacement doit être obligatoirement joint à votre inscription.

(1 TABLE / 1 JOUR = 5€ ; 2 TABLES / 1 JOUR = 10.00€ ; 1 TABLE / 2 JOURS = 10€ ; 2 TABLES / 2 JOURS = 20.00€)

Nouveauté: pour chacun des 2 jours, nous vous proposons **une formule** : sandwich (jambon-beurre-emmenthal ou pâté-cornichons) + dessert + boisson **pour 6,50€**

(Réservation et paiement (préciser choix, nombre et jour) à l'inscription SVP)



REGLEMENT INTERIEUR 29^{ème} FOIRE AUX LIVRES

des Samedi 25 et Dimanche 26 JANVIER 2025

organisée par l'Association des *Amys du Vieux Dieppe*

dans la salle Paul Eluard, 5 rue Thiers, 76200 Dieppe



Le JO du N° 179 du 3.8.2005 a publié la loi 2005-882 en faveur des petites et moyennes entreprises : L'article 21 complète ainsi les dispositions du code du commerce: « Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, à condition qu'ils aient leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune ou l'intercommunalité »...

Article 1 : Les **exposants seront uniquement des particuliers** résidant à Dieppe ou dans sa proche région. Est appelé « Particulier », toute personne désirant vendre des biens personnels (*livres, BD, cartes postales, gravures ou autre document papier ; à l'exclusion de tout objet*) à titre exceptionnel et n'exerçant pas la profession de Bouquiniste, Brocanteur ou Antiquaire.

Article 2 : La photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso), les coordonnées complètes et la liste des documents à vendre, sont obligatoires pour l'inscription. Celles-ci seront closes dès remplissage des emplacements disponibles sur le plan de la salle. **Le paiement de l'emplacement doit être joint à l'inscription.**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation à cette Foire aux Livres.

Article 3 : Les exposants seront accueillis et pourront s'installer de 7h30 à 9h00. Le soir, nous leur demandons de ne pas ranger leur stand avant 17h, par respect pour les visiteurs.

L'ouverture gratuite au public débutera à 9h jusqu'à 17h sans interruption.

Rangement de la salle dimanche de 17h à 18h. Les emplacements doivent être impérativement libérés à 18h. Une aide matérielle pour le rangement de la salle serait la bienvenue. Soyez-en remerciés par avance.

Article 4 : Toute personne physique tenant un stand devra respecter la place qui lui aura été attribuée sans y ajouter étagère, meuble ou autre rangement qui entraverait les espaces libres délimités (*dont les allées*). A la fin des deux jours le stand devra être démonté et l'emplacement obligatoirement nettoyé par l'exposant. En cas de dégradation commise par celui-ci, les organisateurs se réservent le droit de poursuite afin de réclamer une indemnisation.

Article 5 : Les documents exposés le seront sous la seule responsabilité des exposants. L'Association des « Amys du Vieux Dieppe » décline toute responsabilité sur les détériorations éventuelles, les vols et autres dommages qui pourraient avoir lieu le jour de la manifestation.

Article 6 : S'il existe des règles sanitaires en vigueur, elles seront affichées à l'entrée de la salle et devront être impérativement respectées.

Article 7 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à n'importe quel moment de la manifestation les exposants qui ne respecteraient pas le présent règlement, ou dont l'attitude ou les propos nuiraient au déroulement convivial de cette journée. **Le fait de réserver un emplacement vaut acceptation dudit règlement.**

Article 8 : Le déchargement et le chargement des véhicules devront se faire en respectant la libre circulation routière et avec toute la sécurité des personnes et des biens requise.

Article 9 : L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de non-respect des textes en vigueur, lors de contrôle par les services de l'Etat ou par les services municipaux.

Article 10 : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Association des Amys du Vieux Dieppe:

- Par courriel à l'adresse suivante: amysvieuxdieppe@gmail.com
- Par courrier : Guy Turquer 29 rue de Blainville 76200 Dieppe.
- Par tél : 02.35.84.18.64 / 06 33 09 56 22



Fait à Dieppe, le 1er janvier 2025.
Pour l'Association des Amys du Vieux Dieppe, le Président,
Guy Turquer

